

Maîtrise de l'énergie : Des incitations financières pour votre projet

Pour vous aider, l'État, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et les collectivités locales, conscients de l'urgence, ont mis en place des aides financières et/ou des incitations fiscales. Ces propositions soutiennent l'effort que les entreprises artisanales et les très petites entreprises consentent à faire pour la maîtrise de l'énergie.

• Les principales dispositions fiscales

- **Amortissement comptable** exceptionnel sur 12 mois pour l'achat de matériels destinés à la maîtrise de l'énergie et pour celui d'équipements de production d'énergies renouvelables. Même dispositif pour l'achat de véhicules neufs mono ou bicarburant, fonctionnant à l'énergie électrique ou au gaz.

- **Les certificats d'économie d'énergie (CEE)** : au moment d'investir, consultez la liste des équipements éligibles aux CEE. Il est possible de négocier une « remise » directement avec l'installateur ou avec le fournisseur d'énergie (ce dernier récupérera les kWh Cumac associés à votre investissement). Pour en savoir plus, consultez le site : http://www.developpement-durable.gouv.fr/energie/developp/econo/f1e_eco.htm

• Les principales aides financières :

- Aides de l'ADEME aux conseils et sur certains types d'investissements concernant des opérations de protection de l'air et de maîtrise de l'énergie (prestation du cabinet conseil pour les études financé à 50 %, dans le cadre d'opérations collectives).

- Différents dispositifs d'aide à l'investissement suivant les territoires : OCMAC, OPATB...

• Les principaux financements :

- **Les prêts à taux préférentiel** axés sur les investissements concernant la maîtrise de l'énergie et l'environnement, délivrés par certains organismes bancaires, fournisseurs d'énergie, fonds d'investissement (FIDEME) et fonds de garantie (FOGIME).

- **Les financements sous forme de crédit bail** des installations ou matériels destinés à maîtriser l'énergie ou à utiliser une énergie renouvelable (SOFER-GIE).

Plus d'informations sur les aides financières :
www.developpement-durable.gouv.fr/energie/sommaire.htm

Plus d'informations sur les financements :
www.asf-france.fr

Renseignez-vous auprès du conseiller Environnement de votre Chambre départementale de Métiers et de l'Artisanat.

Où trouver des informations complémentaires ?

- Sur le site du CNIDEP : www.cnidep.com
- Sur le site de l'Environnement et les artisans d'Aquitaine : www.crma-aquitaine-env.fr

Qui peut me conseiller ?

N'hésitez pas à rencontrer le conseiller environnement de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou de votre organisation professionnelle. Il vous aidera dans votre démarche et vous informera sur les aides financières et les dispositions fiscales dont vous pouvez bénéficier. Il pourra aussi répondre à vos questions concernant l'ouverture des marchés de l'énergie.

Maîtrise de l'énergie dans l'Artisanat : des contacts utiles

Assemblée permanente des Chambres de Métiers (APCM)
www.apcm.com

Union professionnelle artisanale (UPA)
www.upa.fr

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services (CNAMS)
46 Avenue du Général de Larminat - 33000 Bordeaux Cedex
Tél. 05 56 98 80 76

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
www.ademe.fr

Conseil Régional d'Aquitaine
www.aquitaine.fr

Vos chambres consulaires

- **Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Aquitaine** - www.crma-aquitaine-env.fr
353, bd du président Wilson - 33073 Bordeaux Cedex
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat Dordogne Périgord**
Yan Tisné - Tél. : 05 53 35 87 48 - y.tisne@cm24.fr
32, bd Lakanal - BP 5081 - 24005 Périgueux Cedex
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde**
Marianne Caritez - Tél. : 05 56 999 142 - marianne.caritez@cm-bordeaux.fr
46, av Général de Larminat - 33074 Bordeaux Cedex
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes**
Stéphanie Perbost - Tél. : 05 58 05 81 70 - s.perbost@cma-40.fr
41, av Henri Farbos - BP 199 - 40004 Mont de Marsan Cedex
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot et Garonne**
Thierry Planche - Tél. : 05 53 77 47 77 - contact.sde@cma47.fr
2, impasse Morère - 47004 Agen Cedex
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées Atlantiques**
Laëtitia MARTIN - Tél. : 05 59 55 82 63 - l.martin@cm64.com
21, bd Jean d'Amou - 64100 Bayonne Cedex

Avec la participation des conseils généraux d'Aquitaine
et en partenariat avec :



Maîtrise de l'énergie dans l'artisanat

Coiffure et Esthétique

Un challenge à portée de main



Maîtrise de l'énergie : Des économies pour dynamiser votre entreprise

Maîtriser l'énergie c'est :

• Une obligation

Pour contribuer à la limitation des gaz à effet de serre en grande partie responsables du réchauffement climatique, la France, d'ici à 2050 doit diviser par 4 ses émissions de CO2. Tout le monde, particuliers, industriels, agriculteurs et artisans, est concerné et doit aujourd'hui prendre des mesures qui se traduisent par une maîtrise des consommations énergétiques.

• Participer à la protection de l'environnement

Optimiser sa consommation d'eau, changer de système de chauffage, de combustible permet aussi de diminuer la production des effluents liquides ou gazeux polluants et contribuer activement à la protection de l'environnement.

• Réduire sensiblement les charges de l'entreprise

Maîtriser l'énergie c'est faire la chasse au gaspillage. Il suffit de petits gestes pour enclencher le processus qui vous permettra de limiter vos dépenses de chauffage, d'éclairage, de consommation d'eau... et réduire ainsi vos factures.

Plan de maîtrise des consommations énergétiques

L'utilisation de ratios d'activité a séduit nombre d'entreprises et permet de détecter les dérives. En voici quelques exemples :

$$R1 = \frac{\text{kWh électricité} + \text{kWh gaz}}{\text{Nombre d'heures productives} / \text{an}} \quad R2 = \frac{\text{kWh électricité} + \text{kWh gaz}}{\text{CA (hors sous-traitance)} / \text{an}}$$

Ainsi, pour un même chiffre d'affaire ou même nombre d'heures travaillées, si les valeurs de R1 et R2 diminuent, au cours du temps, cela signifie que les consommations énergétiques diminuent aussi.

Les ratios (R1 et R2) ne présentent d'intérêt que s'ils sont calculés régulièrement et comparés à une période antérieure. Vous pourrez les consigner dans un tableau de bord qui pourra contenir les données suivantes : les consommations énergétiques, votre chiffre d'affaire, les heures travaillées hebdomadaires, mensuelles ou annuelles pour la globalité de l'entreprise ou pour des postes bien précis.

Années mois ou jour	Consommation électrique (kWh)	Consommation Gaz (kWh)	Consommation d'eau (m³)	CA (€HT)	Heures travaillées	R1	R2
---------------------------	----------------------------------	---------------------------	----------------------------	----------	-----------------------	----	----

Cette méthode permet de repérer les dérives de consommation énergétiques et de pouvoir organiser le travail en conséquence ou encore de mettre en place un **délesteur** sur l'installation électrique. Il permet d'éviter les risques de disjonction quand plusieurs appareils sont utilisés en même temps et de souscrire un contrat de puissance trop élevé, en gérant les circuits définis comme étant non prioritaires.

Des petits gestes quotidiens pour la maîtrise de l'énergie

Tous les salons de coiffure et d'esthétique sont concernés par le problème de l'éclairage qui s'il est amélioré peut générer des sources d'économies d'énergies importantes.

Les postes consommateurs d'énergies

Plan d'action



Les contrats d'énergie

Electricité

Les contrats électriques sont en général au tarif bleu d'EDF avec option Heures Creuses et parfois Tempo et triphasé. Les contrats sont fonctions de la puissance électrique installée exprimée en kW.

Gaz

Dans les salons d'esthétiques et de coiffure, rares sont les contrats de fourniture gaz qui alimentent les installations de chauffage central.

→ - Pensez à remettre en cause vos contrats d'énergie pour ajuster la puissance souscrite et dans certains cas négocier leur nature.

- Quand vous achetez de nouveaux appareils (casques, appareils à cire, machine UV...), privilégiez ceux qui consomment moins d'énergie même s'ils sont plus coûteux. Les économies de fonctionnement compenseront largement la différence de prix.

Pour vous repérer regardez les étiquettes énergie des appareils.

*PAC : Pompe à Chaleur



Le chauffage - climatisation

Pour le chauffage ce sont les convecteurs électriques qui sont le plus souvent utilisés et c'est la plus mauvaise solution en terme de confort et de maîtrise de l'énergie. Assez souvent les salons sont climatisés. Dans certains cas, les appareils sont réversibles et la PAC* constitue alors une très bonne solution.

Il faut noter cependant que l'implantation de compresseurs de PAC* à l'extérieur des bâtiments est souvent impossible pour des raisons architecturales et de voisinage (nuisances sonores).

L'isolation

Souvent, les salons sont au rez-de-chaussée dans des immeubles à usage commercial ou d'habitation et les exploitants sont en location et ont peu d'action sur les conditions d'amélioration de l'isolation de leurs locaux. Toutefois, la déperdition principale vient en général de la vitrine en verre simple vitrage.

→ - Éviter les solutions électriques par simple convecteur et préférez des appareils électriques à accumulation (utilisant l'énergie électrique en Heures Creuses et restituant la chaleur en Heures Pleines), ou à bain d'huile qui ont des régulations et des pilotages très fins.

- Pose de climatisation : utiliser une PAC* multi split desservant plusieurs appareils et capable de produire de la chaleur et du froid indépendamment et simultanément (Investissement de l'ordre de 5000 €/HT/100m²).

→ - Dans la mesure du possible, changer votre vitrine simple vitrage pour du double vitrage afin d'améliorer le confort climatique et acoustique du salon.



La gestion de l'eau

La production d'eau chaude sanitaire (ECS) est dans la majorité des cas alimentée en électricité.

La consommation d'eau pour les salons de coiffure est significative et elle l'est beaucoup moins pour les salons d'esthétique (sauf dans les cas d'existence de SPA ou piscine).

→ - Pensez à équiper vos points d'eau avec des réducteurs de débit (mousseurs et régulateurs).
- Possibilité de mise en place de panneaux solaires pour la production d'ECS.
- Pour certains projets d'aménagement, comme les piscines et SPA, la solution de géothermie couplée à une PAC* est envisageable.

Attention aux problématiques architecturales et techniques d'installation des panneaux solaires ou disponibilité de la ressource dans le cas de la géothermie.



L'éclairage

C'est le « point noir » des salons de coiffure et d'esthétique avec un éclairage naturel restant limité à la vitrine.

C'est donc l'éclairage artificiel qui assure l'éclairage d'ambiance et des postes de travail. Il donne rarement satisfaction aux utilisateurs soit par manque d'intensité et/ou d'homogénéité, soit par une mauvaise restitution des couleurs (pour les salons de coiffure).

Il est le plus souvent réalisé avec des mini spots Très Basse Tension (TBT) alimentés par des petits transformateurs répartis dans le faux plafond. C'est une très mauvaise solution énergétique.

Lors du remplacement ou rénovation de l'éclairage :

- Éliminez progressivement les ampoules à incandescence et à halogène.

- Choisissez des lampes à basse consommation de type fluocompact, qui céderont à leur tour leur place aux futures lampes à LED qui apparaissent sur le marché. Ces lampes à LED consomment 7 fois moins qu'une lampe halogène en émettant très peu de chaleur et durent 30 000 heures.

- Choisissez une qualité lumineuse orientée, plutôt, vers les couleurs chaudes (2700°K) que les couleurs froides (4200°K).

- Privilégiez l'homogénéisation de l'éclairage avec plusieurs appareils de faible puissance, répartis correctement, plutôt qu'un seul luminaire de forte puissance qui générera obligatoirement des zones d'ombre.

- Installez des interrupteurs crépusculaires pour les projecteurs de vitrine (Ils s'éteignent automatiquement lorsque la lumière du jour sera suffisante).

- Alimentez les luminaires fluocompacts par des ballasts électroniques (10% d'économie d'énergie).

- Installez des interrupteurs à détection de présence dans vos réserves.

- Sensibilisez et impliquez votre personnel à une gestion optimisée de l'éclairage.